



Commande véhicule neuf retard

Par **Thia_old**, le **17/12/2007** à **13:09**

Bonjour,

Fin Août, j'ai commandé une voiture neuve, qui devrait être livrée le 20 décembre.
Or, sur mon bon de commande, il est bien stipulé que celui-ci n'est valable que 7 jours après la date de livraison mentionnée, [s]sauf cas de force majeur[/s].

Il semblerait que mon concessionnaire (et les autres aussi d'ailleurs) rencontrent des problèmes de transporteur.

Il y a donc peu de chance que je sois livrée à la fin de la semaine.

Ma question : est-ce que le fait que le retard soit lié au transporteur, c'est un cas de force majeure ?

En cas de retard, puis-je me libérer de cette commande ???

D'avance merci.

Par **chique**, le **18/12/2007** à **16:53**

bonjour,

je ne suis pas spécialisée en droit mais je pense pouvoir répondre à cette question

si ta date de livraison est prévu le 20 décembre...le concessionnaire a 15 jours maximum pour

te la livrer...après ça je ne sais pas ce qu'on peut faire au niveau loi